

COMMUNIQUE OFFICIEL DU SERVICE N° 004/COMM/DG/ONEM/2025

Concerne : Mise au point face aux allégations mensongères

Face aux défis hérités et aux attaques orchestrées contre ses réformes, la Direction Générale de l'ONEM réaffirme sa détermination à assainir l'institution et à poursuivre son redressement.

À son arrivée à la tête de l'Office National de l'Emploi (ONEM), le 26 juillet 2023, le Conseil d'Administration et la Direction Générale ont hérité d'une situation critique : conditions de travail et de rémunération précaires, cadre organique obsolète, gestion fragilisée et climat interne délétère.

Plaçant la dignité humaine et l'intérêt des agents au cœur de ses priorités, la Direction Générale a engagé des réformes structurelles : revalorisation salariale, révision du cadre organique et mise en place de mécanismes visant à mettre un terme aux fraudes endémiques qui affaiblissaient l'Institution.

Cependant, depuis janvier 2025, la crise sécuritaire persistante dans l'Est du pays a entraîné une perte significative des contributions patronales dues à l'ONEM, réduisant drastiquement ses ressources et compliquant l'exécution d'un budget déjà déficitaire. Profitant de ce contexte difficile, un noyau d'agents et de responsables hostiles aux réformes ont entrepris une campagne de désinformation et de diffamation, cherchant à discréditer la Direction Générale et à saboter ses efforts de redressement.

Jusqu'ici, la Direction Générale a privilégié la retenue, convaincue que son travail parlerait de lui-même. Les conclusions favorables des enquêtes récentes, consécutives à la saisie de nos comptes et à la levée des mesures conservatoires de l'Inspection Générale des Finances (IGF), sont venues confirmer son engagement et sa détermination à respecter les règles de bonne gouvernance en matière de gestion des finances publiques.

Mais face à la persistance de la mauvaise foi de certains noyaux instrumentalisés, des publications mensongères et des convocations répétées qui détournent l'Institution de sa mission, la Direction Générale a décidé de prendre ses responsabilités pour préserver l'intérêt supérieur de la Nation, conformément au mandat confié par le **Président de la République, Chef de l'État, Son Excellence Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**.



Ainsi :

- Les auteurs et instigateurs des actes de déstabilisation répondront de leurs actes devant les instances compétentes ;
- Un audit approfondi permettra d'assainir les effectifs en éliminant les détenteurs de faux diplômes, les absentéistes et les fictifs identifiés comme les principaux perturbateurs ;
- Les fraudeurs et détourneurs des ressources de l'ONEM seront identifiés et traduits en justice.

Dans le même temps, la Direction Générale, en harmonie avec la politique gouvernementale portée par Son Excellence Madame la Première Ministre, Judith SUMINWA, concrétisée par Son Excellence, Ferdinand MASSAMBA WA MASSAMBA, Ministre de l'Emploi et Travail, en étroite collaboration avec le Conseil d'Administration, réaffirme son engagement à :

- soutenir le personnel loyal et engagé ; • renforcer la mobilisation des ressources ;
- consolider les réformes engagées.

La récente révision de la contribution patronale, passée de 0,2 % à 0,5 %, signée par le Ministre de l'Emploi et Travail, Son Excellence Monsieur Ferdinand MASSAMBA WA MASSAMBA, et entrée en vigueur à la date de sa signature (24 septembre 2025) pour produire ses premiers effets dès le 1er octobre 2025, constitue une première étape décisive pour apurer les arriérés de la prime interne, renforcer la viabilité financière de l'Office et garantir l'effectivité et la pérennité de ses missions.

L'ONEM demeure une institution stratégique au service de la Nation. Son redressement est une priorité nationale, et rien ne détournera la Direction Générale de sa mission : faire de l'Office National de l'Emploi un outil crédible, performant et aligné sur la vision de développement du Chef de l'État, qui a promis à son peuple la création de 6 400 000 emplois à l'horizon 2028.

Fait à Kinshasa, le 29/09/2025

